

ACADEMIE DE RENNES

Collège JEAN-JAURES

29390 BANNALEC

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 26/11/2018**

Année scolaire : 2018/2019

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 15 novembre 2018

Présidence de : Christophe Michel

Quorum : 13

Nombre des présents : 19

Nombre d'absents excusés : 2

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
Installation du Conseil d'Administration et des commissions		3 à 4		Compositions du CA et des commissions	1
Ordre du jour	Vote	5	12	Ordre du jour	2
Procès-verbal de la séance du 01/10/2018	Vote	5	14	PV CA du 01/10/18	3
Charte des sorties et voyages scolaires	Vote	6	15	Charte des sorties et voyages scolaires	4
Organisation des sorties 2018-2019	Vote	6	16	Organisation des sorties 2018-2019	5
Séjour « Découverte du milieu marin » à Guidel	Vote	6, 7	11	Fiche financière et projet pédagogique	6 et 7
Contrats photocopieurs	Vote	7, 8	17, 18, 21	Contrats service et loc	8, 9, 10
DBM (Décisions Budgétaires Modificatives)	Vote	8, 9	19	DBM	11
Budget 2019	Vote	9 à 12	20	Budget	12
Convention association Equilibre pour l'atelier théâtre	Vote	12	13	Convention atelier théâtre	13
Convention d'adhésion au dispositif d'assistance informatique de proximité (DAlP)	Vote	12	22	Convention DAlP	14
Convention de mise à disposition de l'exposition « tous migrants ! »	Vote	12	23	Convention « Tous migrants »	15
Point sur les travaux	-	13		-	

Le Président

Christophe MICHEL



Le Secrétaire de service



PRÉSENCE AU CONSEIL

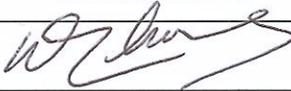
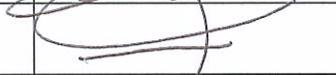
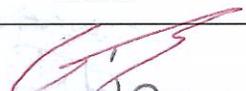
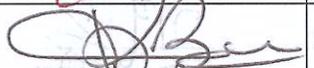
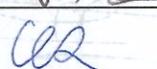
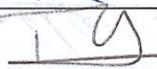
Séance du : 26 novembre 2018

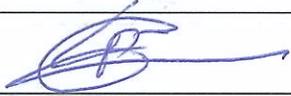
		Titulaires					Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E		Nom-Prénom	P	A	E	
Administration	Chef d'établissement	Michel Christophe	X								
	Gestionnaire	Penquerch Valérie	X								
	CPE	Schirmer Corinne	X								
Elus locaux	Collectivité de rattachement Commune siège	Jaffré Claude	X								
		Rioual Maryse		X							
		Falchier Marie Laure	X								
Personnalités qualifiées		Boisrobert Yohann			X						
		Le Sergent Guy				X					
Total			5	1	2						
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Gouery Thierry	X				Balac Christophe				
		Le brun Françoise	X				Raphalen Didier				
		Roudaut Claire	X				Cevaer Claire				
		Rossignol Josée	X				Aubry Isabelle				
		Benoit Ghislaine	X				Tre nec Nathalie				
		Tre nec Christelle	X								
		Moulin Joëlle		X			Allio Michel				
		Beylot Romain	X				Marion Isabelle				
Total			7	1							
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Le Manac'h Pascal	X				Hamonic Anne				
		Lefebvre Stéphanie		X			Le Roux Christophe				
		Naviner Marie Hélène	X				Kerquelen Laetitia				
		Cella Sandrine	X				Marion Stéphanie				
		Tregulier Valérie	X				Pean De Porffilly Denis				
		Mahe Fabienne	X				Le Poulichet Benoit				
		Fontaine Eva	X				Le Padan Léna				
Elèves	Dabin Tristan	X			Missaar Linde						
Total			7	1							
Membres invités	Groupement de commune	André Yves			X						
		Agent comptable	Roudaut Jacques		X						

Éducation
nationale

COLLEGE Jean Jaurès
29380 BANNALEC
Tél : 02.98.39.81.81
mail : ce.0291086y@ac-rennes.fr

Quorum :
Présents :
Absents :

	QUALITE	NOM DU TITULAIRE	EMARGEMENT	NOM DU SUPPLEANT	EMARGEMENT
1 EQUIPE DE DIRECTION	Principal	M. MICHEL Christophe			
	Gestionnaire	Mme PENQUERCH Valérie			
	Conseillère d'Education	Mme SCHIRMER Corinne			
2 REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE	Conseil Départemental	M. JAFFRE Claude			
		Mme RIOUAL Maryse			
	Municipalité	Mme FALCHIER Marie Laure			
3 PERSONNALITES QUALIFIEES		M. BOISROBERT Yohann	Excusé		
		M. LE SERGENT Guy	Excusé		
4 REPRESENTANTS ELUS DE L'ETABLISSEMENT	Enseignement et Education	M. GOUERY Thierry		M. BALAC Christophe	
		Mme LE BRUN Françoise		M. RAPHALEN Didier	
		Mme ROUDAUT Claire		Mme CEVAER Claire	
		Mme ROSSIGNOL Josée		Mme AUBRY Isabelle	
		Mme BENOIT Ghislaine		Mme TRENEC Nathalie	
		Mme TRENEC Christelle			
	ATOSS	Mme MOULIN Joëlle		M. ALLIO Michel	
		M. BEYLOT Romain		Mme MARION Isabelle	

	QUALITE	NOM DU TITULAIRE		NOM DU SUPPLEANT	EMARGEMENT
5 REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES	Parents d'élèves	M. LE MANAC'H Pascal		Mme HAMONIC Anne	
		Mme LEFEBVRE Stéphanie		M. LE ROUX Christophe	
		Mme NAVINER Marie Hélène		Mme KERGUELEN Laetitia	
		Mme CELLA Sandrine		Mme MARION Stéphanie	
		Mme TREGUIER Valérie		M. PEAN DE PONFILLY Denis	
		Mme MAHE Fabienne		M. LE POULICHET Benoît	
6 REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	Elèves délégués	FONTAINE Eva		LE PADAN Léna	
		DABIN Tristan		MISSAAR Linde	
7 MEMBRES INVITES	Agent comptable	M. ROUDAUT Jacques			
	Représentant de Quimperlé Communauté	M. ANDRE Yves	Excusé		

RUBRIQUE 1. Conseil d'administration

Installation du Conseil d'Administration et des commissions.

Les attributions et les propositions de compositions de commissions ont été envoyées aux membres du conseil.

I- Membres du conseil d'administration

	Qualité	Titulaires		Suppléants	
1 Equipe de direction	Principal	M. MICHEL Christophe			
	Gestionnaire	Mme PENQUERCH Valérie			
	CPE	Mme SCHIRMER Corinne			
2 Représentants de la collectivité	Conseil Départemental	M. JAFFRE Claude			
	Municipalité	Mme RIOUAL Maryse			
3 Pers. qualifiées	Représentants des personnels enseignants et d'éducation (6 + suppléants)	M. BOISROBERT Yohann			
		M. LE SERGENT Guy			
		M. GOUERY Thierry		M. BALAC Christophe	
		Mme LE BRUN Françoise		M. RAPHALEN Didier	
		Mme ROUDAUT Claire		Mme CEVAER Claire	
		Mme ROSSIGNOL Josée		Mme AUBRY Isabelle	
		Mme BENOIT Ghislaine		Mme TRENEC Nathalie	
		Mme TRENEC Christelle			
		Mme MOULIN Joëlle		M. ALLIO Michel	
		M. BEYLOT Romain		Mme MARION Isabelle	
4 Représentants élus de l'établissement	ATOSS	M. LE MANAC'H Pascal		Mme HAMONIC Anne	
		Mme LEFEBVRE Stéphanie		M. LE ROUX Christophe	
		Mme NAVINER Marie Hélène		Mme KERGUELEN Laetitia	
		Mme CELLA Sandrine		Mme MARION Stéphanie	
		Mme TREGUIER Valérie		M. PEAN DE PONFILLY Denis	
		Mme MAHE Fabienne		M. LE POULICHET Benoît	
5 Représentants élus des parents d'élèves	Parents d'élèves	FONTAINE Eva		LE PADAN Léna	
		DABIN Tristan		MISSAAR Linde	
6 Représentants élus des élèves	Elèves délégués	M. ROUDAUT Jacques			
		M. ANDRE Yves			
7 Membres invités	Agent comptable				
	Représentant de Qlé Communauté				

II- Commissions nécessitant une validation en CA :

COMMISSION PERMANENTE : 12 membres

	Titulaires		Suppléants	
Membres de droit (3)	Principal			
	Gestionnaire			
Représentant des collectivités (1)	CPE			
	M. JAFFRE Claude			
Représentants des personnels (3 + 1)	Mme AUBRY Isabelle		Mme BENOIT Ghislaine	
	M. GOUERY Thierry		Mme ROSSIGNOL Josée	
	M. BALAC Christophe		Mme TRENEC Nathalie	
	M. ALLIO Michel		Mme MOULIN Joëlle	
	Mme HAMONIC Anne		Mme TREGUIER Valérie	
Représentants des parents d'élèves (3)	M. PEAN DE PONFILLY Denis		Mme CELLA Sandrine	
	Mme MAHE Fabienne		M. LE ROUX Christophe	
	DABIN Tristan		LE PADAN Léna	
Représentant des élèves (1)				

CONSEIL DE DISCIPLINE :

	Titulaires	Suppléants
Membres de droit (3)	Principal	
	Gestionnaire CPE	
Représentants des personnels (4 personnels d'enseignement et d'éducation + 1)	Mme ROUDAUT Claire	M. RAPHALEN Didier
	Mme LE BRUN Françoise	M. BALAC Christophe
	M. GOUERY Thierry	Mme TRENEC Nathalie
	Mme ROSSIGNOL Josée	
	M. BEYLOT Romain	Mme MARION Isabelle
Représentants des parents d'élèves (3)	Mme LEFEBVRE Stéphanie	Mme CELLA Sandrine
	Mme HAMONIC Anne	Mme TREGUIER Valérie
	Mme NAVINER Marie-Hélène	Mme MARION Stéphanie
Représentants des élèves (2)	DABIN Tristan	MISSAAR Linde
	FONTAINE Eva	LE PADAN Léna

COMMISSION EDUCATIVE :

	Titulaires	Suppléants
Membres de droit (3)	Principal	
	Gestionnaire CPE	
Représentants des personnels (2)	M. BALAC Christophe	
	Mme ROUDAUT Claire	
Représentants des parents d'élèves (2)	MAHE Fabienne	LE MANACH Pascal
	LEFEBVRE Stéphanie	NAVINER Marie-Hélène

III- Commissions présentées pour information :**COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE :**

	Titulaires	Suppléants
Membres de droit (3)	Principal	
	Gestionnaire CPE	
Représentant des collectivités (1)	Mme FALCHIER Marie Laure	
	M. ABRAHAM Gérald	
	Mme BENOIT Ghislaine	
	Mme TRENEC Nathalie	
	Mme MOULIN Joëlle	M. BEYLOT Romain
Représentants des parents d'élèves (3)	Mme TREGUIER Valérie	Mme MARIVIN Christelle
	M. LE POULICHET Benoît	Mme NAVINER Marie-Hélène
	Mme MARION Stéphanie	Mme HAMONIC Anne
Représentant des élèves (4)	NORVEZ Evann	LECOMTE Léo Paul
	DULICOUËT Manola	ETIENNE-DERVILLE Nina

CONSEIL DE VIE COLLEGIENNE :

	Titulaires	Suppléants	
Membres de droit	Principal		
	CPE		
Représentants des personnels	Mme CEVAER Claire		
	Mme TRENEC Christelle		
Représentants de parents d'élèves	Mme TREGUIER Valérie		
	BOUDIAF Corentin 4A	MASSON Jujulia 4C	
	LE MOING Annweenn 5B	BOLLOCH Célia 5B	
	MISSAAR Linde 5A	MISSAAR Raïff 6A	
	NORVEZ Evann 6C	PROSSER Alisha 6C	
	LE NY Mathieu 3A	SELLIN Karim 3B	
	DULISCOUET Manola 5A	TOURNIER Louane 5A	
	BADRE Mathieu 3A	LE TENNIER Nolan 3B	
	SOUVERVAL Lisa 5B	CHARLES Maelie	
	Elèves délégués		

Le quorum étant atteint, la séance commence à 18h00.

Monsieur MICHEL désigne Mme Benoit comme secrétaire de séance.

Il félicite les membres du conseil d'administration pour leur élection

Ordre du jour

M. le Principal précise qu'une question diverse de parents d'élèves sur l'éclairage de l'abribus à l'extérieur du collège est parvenue et il présente l'ordre du jour modifié du Conseil d'administration :

I – Conseil d'Administration

1. Procès-verbal de la séance du 01/10/2018

II – Affaires pédagogiques

1. Charte des sorties et voyages scolaires
2. Organisation des sorties 2018-2019

III – Affaires administratives et financières

1. Séjour « Découverte du milieu marin » à Guidel
2. Contrat photocopieur
3. DBM (Décisions Budgétaires Modificatives)
4. Budget 2019
5. Convention association Equilibre pour l'atelier théâtre
6. Convention d'adhésion au dispositif d'assistance informatique de proximité (DAIP)
7. Convention de mise à disposition de l'exposition « tous migrants ! »

IV – Questions diverses

1. Point sur les travaux
2. Eclairage de l'abri bus extérieur au collège

L'ordre du jour est adopté

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°12

3. Procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 01/10/2018

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°14

RUBRIQUE II. Affaires pédagogiques

1. Charte des sorties et voyages scolaires

Le représentant du Conseil Départemental, M. Jaffré, arrive à 18h07.

Monsieur MICHEL précise les points qui ont été modifiés (et qui ont été évoqués au dernier conseil pédagogique) dans la charte des sorties et voyages scolaire (annexe 4) :

- la modification des emplois du temps des classes restantes au collège ;
- un maximum de 350€ qui peut être demandé aux familles pour un voyage scolaire ;
- une clarification du paragraphe 7 sur le désistement après engagement.

Le Conseil d'administration approuve la chartre des sorties et voyages scolaires

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°15

2. Organisation des sorties 2018-2019

Monsieur MICHEL présente le tableau des sorties scolaires programmées pour l'année 2019 envoyé aux membres du conseil d'administration (voir annexe 5). Le budget est contraint mais toutes les actions demandées par les enseignants pourront être faites. À ce tableau pourraient s'ajouter les 2 voyages (Angleterre et Guidel).

Monsieur Jaffré, représentant de la collectivité, ajoute que les activités liées au tourisme et à l'économie du port sont très intéressantes à voir.

Monsieur Michel, principal, explique en la remerciant que la CPE, Mme Schirmer, a fait une demande de subvention auprès de « Collèges et territoire » afin de pouvoir financer les projets et sorties de l'internat. Une subvention de 2600 euros a été attribuée.

Madame la CPE précise qu'une action supplémentaire (sans incidence financière) sera menée avec les délégués de classe et tous les élèves de 3^{ème} pour la liaison 3^{ème} / 2^{nde}.

Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à organiser les sorties présentées et à accepter un don du FSE pour financer certaines.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°16

RUBRIQUE III. Affaires administratives et financières

1. Séjour « Découverte du milieu marin » à Guidel

Le projet pédagogique et la fiche financière ont été envoyés aux membres du conseil d'administration. Il s'agit d'un séjour à Guidel Plage du 18 au 21 juin pour les élèves de 5^{ème}. L'hébergement se fait au centre de vacances et de plein air FLK à Kergaher à Guidel. Le transport s'effectuera en car (compagnie Ricouard). Les élèves bénéficieront de 3 activités surf, de 4 activités de découverte du milieu marin (randonnée, découverte des étangs du Loch et de l'estran, nettoyage des plages) et d'une activité Land art.

Le coût famille, sur une base de 69 élèves participants, est de 166,50€.

Mme Tréneq, professeur d'EPS, et organisatrice du séjour, explique qu'elle a choisi le surf pour que les élèves puissent le pratiquer de manière autonome. C'est un sport nautique qui ne demande pas de gros investissements financiers.

Mr Jaffré, représentant de la collectivité, demande si l'établissement a sollicité le Département pour ce séjour, rappelant que les classes de mer sont subventionnées par ce dernier.

Mme Tréneq en a bien fait la demande, toutefois le site retenu se trouvant dans le Morbihan, aucune subvention ne sera accordée.

Elle explique qu'elle aurait pu travailler avec le centre de Beg Pors, situé dans le Finistère, mais a choisi Guidel pour différentes raisons :

- nos professeurs animeront certaines séances alors que l'autre centre imposait ses animations, ce qui coûtait donc plus cher...
- le site retenu est plus proche, et sur place, toutes les activités peuvent se faire à pied, ce qui limite grandement le coût du car.

M. le Principal ajoute que les professeurs ne seront pas obligés de rester durant 4 jours, et pourront se relayer.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement

- *A signer les contrats et conventions liés à ce voyage*
- *A accepter le principe et le versement des dons pour le voyage concerné*
- *A percevoir la participation des familles en 3 échéances (soit 166.50 euros par élève).*

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°11

2. Contrats photocopieur : 3 votes

Mme la gestionnaire présente les différents contrats pour les photocopieurs.

Le contrat de location du photocopieur de la salle des professeurs se termine le 31/12/2018. Un nouveau contrat doit donc être mis en place en lien avec un nouvel appareil (Kyocera 6002i, neuf).

A l'administration, le photocopieur doit être changé (le précédent date de 2009). L'établissement souhaiterait l'acheter (Kyocera 3252ci, neuf, couleur) afin de ne pas avoir deux contrats de location.

A la vie scolaire un copieur plus performant (Kyocera 3010i, occasion) sera mis à disposition.

Après consultation de plusieurs sociétés, un nouveau prestataire de service a été choisi, il s'agit de la société LORIS.I. basé à Hennebont dans le Morbihan.

Pour le copieur Kyocera 6002i neuf (salle des profs) : le contrat de location est passé avec CM CIC leasing Solutions, pour une durée de 63 mois, au prix de 263.00 € HT (315.60 € TTC) par trimestre (21 trimestres) à compter du 01/01/2019.

Mme la Gestionnaire explique qu'elle a contacté et comparé les tarifs de 3 sociétés, et qu'elle s'est renseignée auprès des établissements scolaires qui utilisaient ce matériel...C'est la proposition la moins chère qui a été retenue.

Le conseil d'administration autorise M. le Principal à signer le contrat avec la société CM CIC leasing solutions pour la location du photocopieur de la salle des professeurs pour une durée de 63 mois.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°17

Pour les copieurs de l'administration et de la salle des professeurs un contrat de service doit être voté :

- 0.0035 € HT la copie noir et blanc
- 0.035 € HT la copie couleur (administration)

Le coût copie comprend les pièces détachées, la main d'œuvre, les déplacements, l'entretien, les visites périodiques, la fourniture et livraison des consommables, un système de commande auto de consommables, des techniciens formés par le constructeur et la mise à jour du moteur d'impression.

Le conseil d'administration autorise M. le Principal à signer le contrat de service avec l'entreprise LORIS.I. pour le photocopieur de la salle des professeurs et celui de l'administration.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°21

Pour le copieur de la vie scolaire, mis à disposition durant les 6 années du contrat de location, le contrat de service propose un prix à 0.010 € la copie. Le coût copie comprend les pièces détachées, la main d'œuvre, les déplacements, l'entretien, les visites périodiques, la fourniture et livraison des consommables, un système de commande auto de consommables, des techniciens formés par le constructeur et la mise à jour du moteur d'impression.

Le conseil d'administration autorise M. le Principal à signer le contrat de service avec l'entreprise LORIS.I. pour le photocopieur mis à disposition de la vie scolaire.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°18

3 Décision Budgétaire Modificative

DBM pour information

Mme la Gestionnaire présente trois DBM pour information :

- DBM n°6 : 3 595.00 € en VE-AIDES-16FS: Subvention d'Etat du 08/06/2018 : fonds sociaux
- DBM n°7 : 1 624.00 € en SBN-FAMILL-0BN: Ajustement de la subvention des bourses
- DBM n°8 : 4 770.00 € en AP-OUVVUL-0VOYANG1: ouverture de crédits pour le règlement de la facture d'acompte du séjour en Angleterre (2019)
-

DBM n°9 pour vote

Mme la gestionnaire présente la DBM n°9 qui est un prélèvement sur les fonds de roulement de 9 925.87 € :

En ALO-Maint—OFourni : 1 500.00 € pour l'achat du petit matériel de réparation (reste actuellement environ 500.00 €)

En ALO-VIAB-2Bois : 3 300.00 € (il reste 1 318.06 € mais le collège attend une facture d'environ 5 000.00 €)

En ALO-VIAB-2Gaz : 4 215.87 € (actuellement à - 4 215.87 €)

En ALO-VIAB-2Elec : 1 000.00 (actuellement à 5 127.34 € mais il reste les factures d'octobre, novembre et décembre à régler)

Situation des réserves au 31/12/2017 : 74 717.72 €

Sommes déjà prélevées au 26/11/2018: 11 315.00 €

Prélèvements proposés : 9 925.87€

Situation après prélèvement : 53 476.85 €

La gestionnaire explique qu'un ordre de recette non annulé en 2017 de 11 100.00 € fausse le fonds de roulement qui est en réalité de 42 376.85 €.

Mme Schirmer, la CPE, demande si le raccordement du collège au réseau de chaleur bois a permis de diminuer les coûts de viabilisation. Mme Penquerch, la gestionnaire, explique qu'il est difficile de faire le bilan car le chauffage par la chaudière bois a commencé en février, mais elle est étonnée du coût du gaz (même avec l'augmentation elle ne s'attendait pas à des montant si élevés).

Le Conseil d'Administration approuve la DBM pour vote n°9.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°19

4. Budget 2019

Monsieur le Principal précise que le budget est un acte financier prévisionnel qui autorise les dépenses et les recettes pour une année civile (soit 2019). Il est élaboré par le Principal et la gestionnaire.

Il doit suivre les règles de droit budgétaire :

- équilibre ;
- universalité ;
- sincérité ;
- annualité.

Le budget de l'établissement est élaboré pour un montant de 300 372.03€ en recette et de 304 261.82€ en dépenses.

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

- 96 501€ de dotation du conseil départemental (dont 82 241.00 € de dotation de fonctionnement)
- 28 178€ de subventions d'Etat
- 171 373.25€ de ressources propres
- 4 320€ d'autres ressources
- la neutralisation pour 7 028.42€ qui concerne les biens acquis par subvention

S'ajoutent à ces montants les salaires des personnels :

- 1 893 941€ pour l'état
- 269 366€ du conseil départemental

Mme le Gestionnaire présente ensuite les recettes et dépenses par service :

En AP : service activité pédagogique

Les recettes du service AP, d'un montant de **71 396.18 €**, se décomposent ainsi :

- Conseil Départemental : 27 900.90 € dont 13 640.90€ viennent de la dotation de fonctionnement. Le reste sont des subventions accordées pour la location du photocopieur, l'Atelier scientifique et théâtre, le projet collège et territoire et l'accès aux équipements sportifs.
- Subvention d'Etat : 13 427.78 € (crédits globaux et subvention plan numérique)
- Participation des familles pour les voyages : 25 747.50 €
- Dons du FSE pour les voyages et sorties : 4 320.00 €

Les dépenses s'élèvent à **72 139.68 €**. Mme la Gestionnaire explique que la priorité est donnée aux axes du projet d'établissement. Ainsi le domaine **ouverture culturelle** représente 52% des dépenses en AP soit 37 595.00 €. Il se décompose ainsi :

- 18 803 € pour le séjour en Angleterre et 13 700.00 € pour le séjour à Guidel
- 2 492.00 € pour les autres sorties
- Auquel il faut ajouter 2 600.00 € pour les sorties de l'internat (subvention Collège et Territoire)

La dotation de fonctionnement n'est pas suffisante pour couvrir l'ensemble des dépenses du service AP, un prélèvement de 743.50€ permettra de financer la part de l'établissement pour les accompagnateurs des séjours.

Dans les autres domaines du service AP :

- La part des **crédits globaux** s'élève à 3 933.04€ dont 2 763.64 € pour les manuels scolaires.
- **En Enseignement Général** : avec 5 016.90 € le budget est en baisse. Les crédits pédagogiques reste stable mais ceux du CDI baisse de 300.00 € et les crédits concernant la vie scolaire sont supprimés. Les crédits pour le matériel destiné à la pédagogie passent de 700.00 € à 500.00 €. Soit – 629.74 € pour ce domaine.
- **Usage numérique** (10 494.74 €) : cette ligne budgétaire est majoritairement constituée de dotations d'Etat. En

effet, dans le cadre du plan numérique, l'établissement a été doté de 40 tablettes (24 en 2015 et 16 en 2017). L'Etat attribue des subventions au collège tous les ans depuis 2015. A ce jour, il reste 9 494.74 € sur la ligne Usages numériques 13RPN (ressources pédagogiques numériques). Depuis le début de la prise en main des tablettes les enseignants utilisent principalement des applications gratuites.

- **Accès aux équipements sportifs** : 10 200.00 €, **soit % du service AP**, qui permet le financement de l'utilisation du gymnase et le transport à la piscine
- **Reprographie** : 3 400.00 €, - 1 400.00 € par rapport à 2018 (baisse lié aux nouveaux contrats photocopieurs)
- **Atelier science (500.00 €) et atelier théâtre (500.00 €)** : subvention en cours d'attribution

Le service AP est déséquilibré : - 743.50 € (prélèvement sur le fonds de roulement)

En VE : service vie de l'élève

Les recettes sont des recettes d'Etat (CESSC : 250.00 € et Fonds social : 500.00 €) sauf la ligne infirmerie qui est financée par la dotation de fonctionnement (574.00 €) soit un total de **1 324.00 €**.

Les dépenses, se décomposent ainsi :

- 500.00 € pour le fonds social collégien, c'est un reliquat estimé de 2018
- 250.00 € pour le CESC
- 574.00 € pour l'infirmerie. Dont 150.00 € pour les dépenses de santé liées à l'internat.

Soit un total en dépenses de 1 324.00 €.

En ALO : service Administration et logistique

Les recettes s'élèvent à **89 248.30 €**. Il y a 3 types de recettes :

- 68 026.10 € viennent de la dotation de fonctionnement
- 14 163.78 € viennent des charges communes (soit le pourcentage retiré des produits scolaires votés au dernier Conseil d'Administration c'est-à-dire 15% pour les Demi-pensionnaires, 30 % pour l'internat et 15% sur les ventes des tickets commensaux et élèves) servant à financer le fonctionnement du self et de l'internat (viabilisation)
- 7 058.42 € : la neutralisation qui concerne les biens acquis par subvention

Les dépenses s'élèvent à **92 394.59 €** se décomposent ainsi :

- Le plus gros poste des dépenses est la viabilisation : 48 500.00 € soit 52.50% du budget ALO (et plus de la moitié de la dotation de fonctionnement),
- vient ensuite la maintenance pour 13 440.00 € soit 14.55% du budget ALO, l'entretien (produits d'entretien) et la communication (affranchissement, internet et téléphone).

L'ensemble du service reste stable par rapport à 2018. La hausse de la viabilisation est compensée par la disparition des dépenses EPI des agents (prises en charge par le Conseil Départemental par le biais d'un marché à partir du 01/01/2019).

M. Jaffré, représentant de la collectivité, explique qu'auparavant la dotation vestimentaire était gérée par les établissements. Le département a pris la décision de reprendre la gestion de l'équipement des agents et a réalisé un appel d'offre auquel plusieurs fournisseurs ont répondu. L'avis des personnels a été pris en compte (exposition des vêtements et chaussures avec notation de tous les produits proposés). Le but de l'opération est d'avoir des vêtements de qualité qui soient les mêmes pour tous les agents.

- En dépenses, on va retrouver aussi l'amortissement qui représente la dépréciation des biens acquis par le collège et qui s'élève à 10 204.71 €.

L'intégration de l'amortissement et de la neutralisation crée un **déséquilibre de 3 146.29 €** au service ALO.

Cependant, les écritures d'amortissements n'ont aucune incidence sur la trésorerie du collège

Mme la Gestionnaire passe ensuite à l'étude des services spéciaux : le SRH service de restauration et d'hébergement et le service spécial bourse national.

SRH :

Les recettes s'élèvent à **124 403.55 €** (il s'agit des produits des forfaits de demi-pension, d'internat et de la vente de tickets commensaux et élèves).

L'ensemble des dépenses s'élève à 124 403.55 €.

Le principal poste de dépenses est le **crédit nourriture** (denrées) qui permet de payer les denrées utilisées au self : il s'élève à 76 737.04 € (61.68% du SRH), montant en légère baisse par rapport à 2018. Les travaux de la cuisine et le passage en liaison froide en septembre 2019 laisse présager une chute des repas commensaux, anticipée dans ce budget.

Mme la Gestionnaire indique que pour 2019, le collège a choisi de maintenir un axe important du projet d'établissement en faisant apparaître l'achat de denrées issues de l'approvisionnement local. En lien avec la politique du Conseil Départemental, dans le cadre du projet alimentaire de territoire, le fléchage des denrées locales est maintenu. Les codifications **Approvisionnement local/bio du Finistère at approvisionnement local/bio hors Finistère** représente 15 500.00€ soit un peu plus de 20% du crédit nourriture. Cela traduit le souhait de l'établissement de continuer à développer les liens avec des agriculteurs locaux ou de proximité. En 2018, le collège a réussi à augmenter sa part de bio tout en maintenant le budget ce qui est encourageant.

M. Jaffré, représentant de la collectivité, souligne la politique de l'établissement qui privilégie le bio et le local et explique que le collège est montré en exemple dans le département.

Mme la CPE confirme que les repas sont de qualité et qu'une attention particulière est portée sur les repas des internes le soir.

M. le Principal explique que la qualité de la restauration aujourd'hui au collège fait craindre une perte des repas commensaux lorsque les travaux auront démarré.

Autres postes importants :

- **le reversement** à la collectivité territoriale des 20.5% prélevés sur les produits des forfaits et de la vente des tickets : cela représente 25 502.73 €, somme qui participe à la rémunération des agents des collèges qui dépendent du Conseil Départemental
- **les charges communes** qui s'élèvent en totalité à 22 163.78 € soit 7 000.00 € sur les contrats et travaux obligatoires en cuisine, 800.00 € pour le matériel de restauration et 200.00 € pour les dépenses exceptionnelles (règlement des huissiers notamment lorsque les familles sont irrécouvrables). 14 163.78 € partent en ALO sur la viabilisation.

SBN :

Le service spécial Bourses Nationales est financé dans sa totalité par une subvention d'Etat soit 14 000.00 € pour le règlement des bourses des élèves concernés par ce dispositif. Le collège connaît une légère augmentation du nombre de boursiers pour l'année 2018/2019.

OPC :

Cette année, le collège fait le choix de **prélever la somme de 4 814.40 €** correspondant à l'achat en janvier 2019 d'un photocopieur pour l'administration afin de remplacer le précédant appareil datant de 2009.

Le budget de l'établissement est donc élaboré pour un montant total de **300 372.03 euros en recettes et 304 261.82 euros en dépenses avec un déséquilibre de 3 889.79 €** (prélèvement de 743.50€ sur les fonds de roulement en AP + écritures d'amortissement/neutralisation en ALO). A cela s'ajoute le **prélèvement sur les fonds de roulement en OPC de 4 814.40 €**.

Le fonds de roulement au 31/12/2017 s'élevait à 74 717.72 €.

Le montant des prélèvements effectués depuis le début d'année s'élève à 21 240.87 €.

Les prélèvements prévus dans le budget 2019 s'élèvent à 5 557.90 €

On retire aussi le montant des stocks au 31/12/17 soit 1 893.46 €

Il reste donc 46 025.49 € soit 54 jours de fonctionnement

Mme La gestionnaire précise que ce fonds de roulement ne reflète pas exactement la réalité puisqu'en 2017 un ordre de recette de 11 100 € n'avait pas été annulé. De ce fait le fonds de roulement s'élève à 34 925.49€ soit 41 jours de fonctionnement (pour comparaison l'année dernière s'est achevée à 45 jours de fonctionnement).

Le conseil d'administration adopte la répartition des crédits sur les différents services du budget.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°20

5. Convention association Equilibre pour l'atelier théâtre

Il s'agit d'une convention avec Monsieur Denis RUIZ et l'association L'équilibre pour 10h à 30€ soit un montant de 300€. Monsieur RUIZ intervient auprès des élèves de 3^{ème} dans le cadre de l'atelier théâtre (encadré par Mme PHILAMANT).

Le conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention avec l'association L'équilibre

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N° 13

6. Convention d'adhésion au dispositif d'assistance informatique de proximité (DAIP)

Il s'agit de la maintenance du parc informatique (ordinateurs + serveurs) du collège par le DAIP dépendant de l'Académie et basé à Quimper. Cette convention est signée avec le lycée professionnel Jean Guéhenno de Vannes pour un montant annuel de 250€.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le DAIP

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°22

7. Convention de mise à disposition de l'exposition « tous migrants ! »

Il s'agit d'une exposition de 13 panneaux prêtée par la MGEN dont Plantu est commissaire. Elle est mise à disposition gratuitement. Nous nous engageons néanmoins à envoyer les panneaux dans leur lieu suivant d'exposition.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec la MGEN pour le prêt de l'exposition « tous migrants !».

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°23

RUBRIQUE IV. Questions diverses

Point sur les travaux

Depuis le dernier point, le permis de construire a été déposé. Il reste l'appel d'offre aux entreprises A priori la 1^{ère} phase débiterait en mars 2019 (enlèvement de l'abri vélos, construction de l'îlot entre le bâtiment A et le bâtiment internat et préparation de la cuisine temporaire) et finirait en juillet 2019.

Juillet 2019 : liaison entre l'internat et l'îlot (sans élève)

2^{ème} phase de septembre 2019 à août 2020 : construction de la cuisine et du nouveau bâtiment.

3^{ème} phase : de septembre 2020 à février 2022 : réhabilitation du bâtiment A

M. Jaffré explique que les aménagements ont comme priorité la sécurité et l'amélioration des conditions de travail. Le résultat des travaux étant magnifique à Moelian, il espère que ce sera aussi réussi à Bannalec.

Eclairage de l'abri bus à l'extérieur du collège

Une représentante des parents d'élèves signale que le matin, des élèves attendent de bonne heure dans le noir l'ouverture du collège. Elle demande s'il serait-il possible que l'abri, situé juste à l'extérieur de l'établissement, soit éclairé.

Le Principal explique que cela ne dépend pas du collège. Un lampadaire public existe déjà à proximité, et éclaire le parvis. Cet abri, qui n'est plus utilisé comme arrêt de bus mais comme lieu pour s'abriter en cas de pluie, est assez rudimentaire. On pourrait éventuellement augmenter la puissance du lampadaire existant.

Madame la représentante de la mairie va voir si cela est possible.
Mme la CPE se demande si on ne pourrait pas déplacer l'abri. M. le conseiller départemental affirme qu'il existe des abris à vélo lumineux.

Un représentant des personnels enseignant explique qu'auparavant il y avait un abri transparent mais il a été cassé.

M. le Principal demande au représentant de la municipalité ce qu'il serait possible de faire pour améliorer la situation. Ce dernier fera remonter l'information.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de séance à 19h50.

